

## INTERVENTION AU CM DU 21 10 09 LEERS PAR CAPLEERS

Selon le code général des collectivités territoriales relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes à compter de l'exercice 2006, la présentation rénovée permet une simplification de certaines procédures mais surtout une amélioration de la lisibilité des documents budgétaires. Cette modernisation offre un véritable support de vote du budget avec des informations plus précises pour contribuer à une meilleure compréhension des comptes communaux et faciliter l'exercice de la démocratie locale.

La présentation de ce BS devrait donc être composée :

- d'un plan de comptes par nature,
- d'un plan de comptes par fonction afin de faire apparaître par activité les dépenses et les recettes d'une commune, ceci est une obligation aux communes de plus de 3500 habitants,
- d'informations générales telles que des données statistiques (population, nombre de résidences...), des données fiscales (potentiel fiscal et potentiel financier), de données financières (ratios financiers),
- des modalités de vote du budget.
- D'annexes telles que l'état de la dette, l'état du personnel, les engagements hors bilan...

**Cependant, nous ne disposons que d'un budget par nature.**

Hors d'une part, cette présentation est tronquée d'une partie d'informations importantes et obligatoires. D'autre part, un certain nombre d'interrogations sont restées sans réponses cohérentes au sujet des chiffres inscrits dans la présentation de ce budget par nature. Par exemple, pourquoi reprendre pour mémoire les chiffres du Budget primitif 2008 pour construire le budget supplémentaire 2009 ? Pourquoi les chiffres en fonctionnement du budget primitif 2008 correspondent et pas ceux en investissement ? L'utilisation d'un logiciel en est-il la cause ?

2 possibilités :

- Soit il s'agit d'une autre négligence,
- Soit ceci est fait en toute connaissance de cause.

Dans les deux cas, il y a de quoi être inquiet.

Nous avons beaucoup de remarques à formuler concernant l'analyse des chiffres dont nous disposons. Cependant, impossible d'analyser avec pertinence sur une base de documents incomplets. Le service « comptabilité » de la ville nous affirme que les documents existent mais ne nous sont pas communiqués.

**CAPLEERS vous demande le report de cette délibération ainsi que la copie intégrale de la présentation de ce budget avant le prochain conseil. Ceci étant valable pour les futures présentations de budget.**